
CABINET

ARRETE N° 6 4 0 5 /MDDEFE/CAB.-

portant approbation de l'avenant à la convention d'aménagement
et de transformation n° 13/MEFE/CAB/DGEF/DF-SGF du 13 novembre 2002,
pour la mise en valeur de l'unité forestière d'aménagement Kabo.

LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DE L'ENVIRONNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier ;

Vu le décret n° 2002-437 du 31 décembre 2002 fixant les conditions de gestion
et d'utilisation des forêts ;

Vu le décret 2009-396 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre du
développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement ;

Vu le décret n°2010-74 du 2 février 2010 portant organisation du ministère du développement
durable, de l'économie forestière et de l'environnement ;

Vu le décret n°2011-558 du 17 août 2011 portant nomination de nouveaux ministres et fixant
la composition du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n°8233/MEFE/CAB du 05 octobre 2006 portant création, définition des unités
forestières d'aménagement de la zone II Sangha, du secteur forestier nord et précisant les
modalités de leur gestion et de leur exploitation ;

Vu l'arrêté n°5857/MEF/CAB/DGEF/DF-SGF du 13 novembre 2002 portant approbation de la
convention d'aménagement et de transformation entre le gouvernement congolais et la
congolaise industrielle des bois, pour la mise en valeur de l'unité forestière d'aménagement
Kabo située dans le département de la Sangha;

Vu le compte rendu de la réunion d'adoption du plan d'aménagement de l'unité forestière
d'aménagement Kabo.

ARRETE

Article premier : Est approuvé l'avenant à la convention d'aménagement et de transformation
entre le gouvernement congolais et la congolaise industrielle des bois pour la mise en valeur
de l'unité forestière d'aménagement Kabo, dont le texte est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté, qui prend effet à compter de la date de signature, sera
enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 8 juin 2012


Henri DJOMBO